

CONTRAT POMMES

LE VERGER de SOISY BOUY 77650 FRUITS « DU VERGER » an 2025

Contrat d'engagement AMAP « FRUITS » Saison fruitière 2025

Le verger fut implanté à SOISY BOUY il y a maintenant quinze ans. Celui se compose de pommiers, poiriers, pruniers, cognassiers, cerisiers, rhubarbes etc.... Toutes ces variétés ont été engagées sur la parcelle accompagnée de l'association « Les croqueurs de pommes 77 ». Variétés locales, anciennes et à couteau. Leur polyvalence d'utilisation permet de consommer ces fruits comme vous le souhaitez comme fruit de table, à jus, à compote etc....Aucuns traitements de quelconque nature ne sont réalisés sur le verger.

Les présents signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des AMAP :

Engagement de l'adhérant :

- Partager la production de l'ensemble des fruits (et ses risques) et assurer son financement selon son engagement.
- Assurer au moins 2 permanences distribution sur la durée de la saison, participer à la journée porte ouverte qui définit la marche de la saison,
- Gérer lui-même ses retards et absences de distributions avec la personne de son choix.

Engagements du Producteur partenaire :

- Livrer des fruits non calibrés issus de l'agriculture paysanne (avec un verger en agriculture biologique) de qualité, frais, de saison, de son verger.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée porte ouverte,
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et à participer dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails. Et selon les disponibilités ils pourront participer à une demi-journée avec le producteur.

La part récolte : Il est prévu de distribuer 80% de la récolte à l'AMAP Les Pâtissons du Montois partenaire du verger pour un volume aucunement défini celui-ci répondant à la demande des adhérents.

Planning de livraison : A la demande dès le mois dès la fin août en fonction de la maturité des fruits. Le montant intègre le fonctionnement de l'exploitation, du renouvellement des biens agricoles et surtout un soutien à l'avenir de l'agriculture biologique et paysanne.

Contenu des corbeilles : Le contenu moyen de la corbeille sur la saison est prévu selon les récoltes et selon la maturité. Les fruits servis en corbeille seront ceux du verger (pommes, poires, prunes, cerises, coings avec des quantités adaptées à la récolte).

Modalités d'inscription : Vous pouvez vous inscrire pour 1 kg minimum et plus si besoin.

FRUITS	PRIX AU KILO	QUANTITE DEMANDEE	TOTAL
1 kilo	3 euros		

CONTRAT POMMES

Les chèques seront à adresser à l'ordre de Vincent CHENAULT

Vincent proposera sur option d'autres produits de son exploitation avec un système de commande préréglée.

Calendrier de partage des récoltes : le vendredi de 18h30 à 19h30 (le 29 août, le 12 septembre, le 26 septembre, le 10 octobre, le 24 octobre et le 7 novembre pour la dernière avec la possibilité de proposer une livraison supplémentaire en fonction des aléas.

Arrivée à 18h15 pour les distributeurs. Vincent transmettra les corbeilles réservées à Brigitte et pourra être présent dans la mesure du possible.

En cas de situation de catastrophe exceptionnelle (catastrophe climatique, aléas de production etc..) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, agriculteurs partenaires et un représentant du réseau régional des AMAP si besoin.

Nom, Prénom :

Adresse :

Portable :

adresse mail :

Je m'engage à prendre à chaque distribution : 1 corbeille = 1 kilo de pommes

Ce contrat en double exemplaire signé par les différentes parties,

Fait à Donnemarie-Dontilly

Nom et signature précédé de la mention « LU et APPROUVE »

De l'adhérent

Du producteur